

Avenue Marcel Devienne - Réunion d'habitants (visio conférence) du 26/01/2022 - Compte-rendu

Thème : Mobilité locale – Proposition de suppression du stationnement alterné – dialogue avec les habitants

Intervenants :

M. Philippe Jacquemyns, Echevin de la Gestion de l'espace public et M. Gregory Matgen, Echevin de la mobilité ;

M. Frédéric Denys du service Mobilité.

Assistance : 5 participants

Début de la réunion à 19h00.

Mot d'introduction

La commune envisage la suppression du stationnement alterné dans l'avenue Marcel Devienne au profit d'une nouvelle répartition fixe s'étendant du côté des habitations du n° 45 au n° 55, et en face du n° 57 jusqu'au carrefour débouchant dans la contre-allée de l'avenue Albert Dumont. Cette mesure vise à inciter les automobilistes à adapter leur vitesse notamment à l'approche de l'école des devoirs qui accueille une dizaine d'enfants en son foyer sis avenue Marcel Devienne 55.

Cette solution poursuit en outre l'objectif de sécurisation du carrefour au débouché de l'avenue Albert Dumont car la configuration actuelle n'offre pas le maximum de sécurité.

Réactions des riverains

- L'équipe du 55 avenue Marcel Devienne de l'asbl de cohésion sociale va déménager dans le bâtiment principal du site Kapelleveld de l'alliance bruxelloise coopérative (ABC), avenue Dumont, 10. Le délai précis n'est pas encore connu mais d'après les informations communiquées à la suite de la réunion par l'asbl cela devrait avoir lieu dans la seconde moitié de 2022.
 - ⇒ Pourquoi modifier la situation actuelle si l'asbl déménage ?
- Le stationnement alterné n'est pas un problème
- Le carrefour (préciser lequel) est dangereux. Les cyclistes en sens inverse le sont également.
- Responsabilité de l'asbl : les enfants ne sont pas assez encadrés et ne sont pas poussés à traverser sur le passage pour piétons.
- Certains demandent de fixer le stationnement côté centre civique Kapelleveld en raison du stationnement gênant devant les allées et sorties de garage, alors que d'autres plaident pour un stationnement côté maison car ils se plaignent d'être gênés dans leur manœuvres par les voitures garées en face.
- Les automobilistes ont tendance à se garer avec deux roues sur le trottoir.

Avec le déménagement prévu de l'asbl, l'urgence du projet proposé par la commune est remise en question. Il est possible d'élaborer un projet à plus long terme avec des analyses de trafic, un avis de la police et une consultation plus large.

Deux solutions se dégagent pour réduire la vitesse : l'aménagement de chicanes ou le placement de coussins berlinois dans la ligne droite.

Pour le moment, il est proposé de laisser la situation inchangée. Les statistiques d'accidents dans l'avenue Marcel Devienne seront demandées à la police.

Conclusion :

La situation reste inchangée pour le moment, au vu du déménagement de l'asbl. Une étude plus approfondie sur un périmètre plus large sera entreprise et présentée aux habitants.

Fin de la réunion à 20h00.